

AVANT LE DON

Avant le don, nous vous demandons de remplir un questionnaire médical. Sur base de celui-ci, un professionnel de la santé réalisera une évaluation médicale qui portera sur votre état de santé et vos antécédents médicaux.

En effet, certains antécédents ou états de santé pourraient contre-indiquer votre don pour une durée plus ou moins longue et ce, afin de protéger bien sûr la santé des personnes qui recevront votre sang mais aussi la vôtre.

Si vous ne comprenez pas pourquoi vous ne pouvez pas donner, n'hésitez pas à demander des explications complémentaires.

APRÈS LE DON

Un document POST-DON vous sera remis après l'examen médical. Il vous permet, si nécessaire, de nous communiquer tout problème suite à votre don, si vous pensez qu'il pourrait y avoir un risque à transfuser votre sang ou si vous êtes dans l'une des situations suivantes:

- > vous avez oublié de signaler un élément important au médecin
- > après votre don, vous développez une maladie infectieuse, de la fièvre, une éruption cutanée, des ganglions, des troubles digestifs
- > après votre don, vous présentez un malaise ou un problème au niveau du bras.

DOCUMENT D'INFORMATION PREALABLE AU DON DE SANG

Ce document est destiné à vous donner des informations afin que vous puissiez répondre au questionnaire médical en ayant compris ce qu'est un comportement à risque. De cette compréhension dépend la sécurité de la personne qui recevra votre sang.

Des informations plus détaillées sont également à votre disposition dans le GUIDE DU DONNEUR. Pensez à le demander à nos équipes ou téléchargez-le sur www.DonneurDeSang.be

**Ne donnez JAMAIS VOTRE SANG
dans le but d'obtenir un test de dépistage.
Le médecin peut vous indiquer où vous adresser.**

SERVICE DU SANG
Rue du Fond du Maréchal 8
B-5020 Suarlée

www.DonneurDeSang.be
info@croix-rouge.be - ☎ 0800 92 245

Éditeur responsable : Dr. I. De Bouvatsky, rue du Fond du Maréchal 8, 5020 Suarlée, SR4_INFODON_FOLDER_F_01

**DON DE SANG ...
... ACTE RESPONSABLE**

COMPORTEMENTS A RISQUE
Ce qu'il faut comprendre

CROIX-ROUGE
de Belgique 

INFORMATION SUR LE SIDA

Le SIDA est une maladie provoquée par le virus d'immuno-déficience humaine (V.I.H.). La personne contaminée par ce virus va présenter progressivement une diminution des défenses de son organisme face aux infections (immunodéficience).

Comment se transmet le virus du SIDA ?

Il se transmet lors des rapports sexuels, par l'introduction dans l'organisme d'un liquide infecté par le virus (ex: transfusion sanguine) ou de la mère à l'enfant (grossesse, accouchement ou allaitement).

Puis-je être infecté en donnant du sang ?

NON. Le matériel employé pour prélever le sang est à usage unique. JAMAIS réutilisé, il est détruit par incinération.

Puis-je être infecté en recevant du sang ?

Le risque est extrêmement faible (<1/1.000.000). Cette sécurité est le résultat d'une réelle évolution dans le domaine transfusionnel:

1. Auto-exclusion des donneurs ayant des comportements à risque.
2. Entretien médical systématique et confidentiel.
3. Tests de dépistage du SIDA et d'autres maladies transmissibles par voie sanguine (hépatite B et C, malaria, syphilis, Chagas). Pour que les tests détectent ces maladies, les agents pathogènes en cause ou les anticorps correspondants doivent être présents en quantité suffisante dans le sang. Ceci nécessite un certain délai durant lequel les tests restent négatifs mais le don peut contaminer le receveur («période silencieuse»).

Le développement de techniques de viro-inactivation dans la préparation des plaquettes, ainsi que du plasma et de ses dérivés, réduit encore le risque.

Etapes de l'infection par le HIV

1. **Période silencieuse:** La personne vient d'être infectée. Elle n'est pas malade et ne présente pas encore assez d'anticorps pour qu'ils soient détectés par un test sanguin. Donc, la personne infectée pourrait déjà transmettre le virus, même si tous les tests sont négatifs.
2. **Période de séropositivité:** Les anticorps ont pu être détectés. La personne est dite séropositive. Elle n'est pas encore malade mais elle peut transmettre le virus.
3. **Période de maladie ou SIDA:** Le virus a fortement affaibli les défenses de l'organisme et la personne développe diverses affections graves: elle est malade du SIDA.

QU'EST-CE QU'UN COMPORTEMENT A RISQUE ?

C'est un comportement (sexuel ou autre) ou une situation entraînant un risque de contracter une maladie infectieuse grave transmissible par le sang et susceptible d'entraîner un risque médical pour le receveur. C'est pourquoi, avant le don, nous vous demandons de remplir un questionnaire médical. De vos réponses complètes et exactes dépend la sécurité des malades !

Si vous avez été concerné(e) par l'une des situations suivantes durant les 4 derniers mois, reportez votre don :

- > tatouage ou piercing (y compris boucles d'oreille)
- > traitement par mésothérapie ou par acupuncture avec des aiguilles qui ne sont pas à usage unique ou à usage personnel
- > contact avec du sang humain par piqûre, plaie, projection
- > morsure inter-humaine
- > nouveau partenaire sexuel, même occasionnel (*)
- > contact sexuel avec un partenaire atteint de syphilis (*)
- > consommation de drogue par voie intranasale.

Si vous avez été concerné(e) par l'une des situations suivantes durant les 12 derniers mois, reportez votre don. Vous avez eu des contacts sexuels :

- > avec un homme si vous êtes un homme (*)
- > en échange d'argent, de biens ou de services (*)
- > avec plus d'un partenaire durant la même période ou participé à du sexe en groupe (*)
- > avec un partenaire atteint d'une des maladies suivantes : SIDA, hépatite B ou C, HTLV (*)
- > avec un partenaire ayant déjà consommé de la drogue par voie intraveineuse ou intramusculaire (*)
- > avec un partenaire originaire d'un pays ou d'une région où les cas de VIH / SIDA sont très nombreux et qui avait quitté ce pays depuis moins de 12 mois. (*)

Par ailleurs, si vous avez eu un(e) partenaire sexuel(le) qui, à votre connaissance, a...

- > eu des contacts sexuels avec plus d'un partenaire sexuel durant la même période ou participé à du sexe en groupe (*)
- > eu des contacts sexuels en échange d'argent, de biens ou de services (*)
- > si c'est un homme, eu des contacts sexuels avec un homme. (*)

... il vous faudra alors, pour pouvoir donner, attendre 12 mois après le comportement à risque de votre partenaire, ou dans le doute, 12 mois après votre dernier contact sexuel avec lui (elle).

(*) rapports avec ou sans préservatif - critères repris dans la « Loi portant des dispositions diverses en matière de santé » publiée au Moniteur Belge le 28/08/2017.

